

15ème législature

Question N° : 39460	De Mme Michèle Peyron (La République en Marche - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Désertification médicale en Seine-et-Marne	Analyse > Désertification médicale en Seine-et-Marne.
Question publiée au JO le : 08/06/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Michèle Peyron appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les tensions démographiques en matière de santé auxquelles la Seine-et-Marne doit faire face tant d'un point de vue de la médecine de ville que des établissements de santé. En effet, l'accès aux soins semble de plus en plus compliqué pour de nombreux Seine-et-Marnais. D'après l'Union régionale des professionnels de santé (URPS), 800 médecins généralistes sont en activité en Seine-et-Marne au 31 décembre 2020, c'est-à-dire un ratio en moyenne de moins de six généralistes pour 10 000 Seine-et-Marnais, soit une baisse de 13 % par rapport à 2016. Par ailleurs, 86 % des médecins ne sont pas en mesure d'accueillir de nouveaux patients selon une étude menée par l'UFC-Que-Choisir. La Seine-et-Marne se situerait donc au 97e rang sur 101 départements en matière de désertification médicale selon l'Ordre des médecins. Ainsi le constat est-il alarmant d'autant plus que les prévisions futures semblent emprunter la même voie. En effet, la moyenne d'âge des médecins généralistes est élevée et ils seront nombreux à prendre leur retraite dans quelques années accentuant donc les inégalités d'accès aux soins et les difficultés pour les communes rurales d'attirer de nouveau médecins. Chaque année 75 médecins généralistes partent à la retraite en Seine-et-Marne pour seulement 25 installations. Face à ce constat, le Gouvernement a mené plusieurs actions concrètes visant à lutter contre les déserts médicaux dont un plan d'accès en soins mis en place dès 2017, repris dans la stratégie Ma santé 2022. Aussi, elle lui demande si la Seine-et-Marne constitue bien un territoire ciblé par ces projets et quelles sont les solutions concrètes mises en œuvre sur le territoire.